

Réponse de la section 61 au questionnaire de la CP-CNU

synthèse établie par le bureau, après consultation de l'ensemble des membres de la section (titulaires et suppléants)

Quelle vision avez-vous du CNU

La section tient à marquer son attachement massif à l'existence d'une instance nationale, permettant un jugement par les pairs, avec une garantie de transparence des règles de composition, d'indépendance, d'équité, d'uniformité, d'impartialité, de prise en compte équilibrée entre les missions. Il est tout à fait adapté à une vision nationale du métier d'enseignant-chercheur.

Certains collègues posent néanmoins la question de son adaptation à la situation d'autonomie des universités, telle qu'elle peut être vécue dans d'autres pays (USA par ex.)

Missions actuelles

Qualification : la procédure actuelle et la durée de qualification sont jugées correctes. Il y a un refus massif de la notion de qualification 'à vie'. La section est partagée en ce qui concerne les procédures aménagées type 46-3. La procédure actuelle de recours est considérée comme appropriée.

Promotions : la section est partagée sur la mise en place de mécanismes de transformation automatique de MCF en PR (43% pour, 45% contre, 12% incertains). La procédure est jugée satisfaisante par une grande majorité ($\frac{3}{4}$). Un système de recours pourrait être introduit. Sur les aspects déroulement de carrières, la majorité souhaite un nombre plus élevé de promotions, l'ajout d'échelons (au delà des échelons actuels) et l'affectation majoritaire de promotions au niveau national.

CRCT : la section est partagée sur la pertinence du mode de calcul du nombre de semestres, ainsi que sur le fait de faire examiner les demandes sur contingent local ou sur l'attribution périodique de semestres. Pour faciliter la mobilité à l'étranger, la décision d'attribution devrait être connue beaucoup plus tôt par les intéressés (aspects de logistique familiale)

missions perdues

Une majorité des membres souhaite que le CNU examine les demandes de changement de section. Il n'y a pas de majorité en ce qui concerne les reclassements.

pistes pour simplification :

soumission des dossiers en ligne, avec un format imposé : contrôle de la validité fait en amont, remplissage automatique des identifiants pour les rapports,

Recours : Quelles autres conditions ou modalités de recours faudrait il introduire ?
raccourcir le délai entre le 2e refus et l'examen du recours

comment améliorer la procédure Electra ?

format informatique exploitant les données saisies par les candidats

quelles modalités pour une procédure de recours sur les décisions d'attribution de promotions ?

Améliorer l'information sur la façon de constituer les dossiers, avoir des indicateurs permettant de tester si le dossier est bien rempli

absence de promotions locales dans les petits établissements

affecter des quotas mais pb difficile, risque élevé de 'localisme' (pouvant être évité par le regroupement d'établissements ?).

Missions nouvelles

De façon nette (72% pour, 16% contre, 11% indécis), la section 61 est favorable à la mise en place d'une procédure nationale de suivi individuel des carrières. Dans la même proportion, elle souhaite que ceci se fasse sur la base de l'examen d'un dossier écrit. L'entretien individuel ou la mise en place de comité de visite ne paraît pas pertinente. Ce suivi doit être périodique, la bonne période semblant être 5 ans.

Une majorité de membres (55%) pense que le CNU doit assurer la désignation des membres et le cadrage des comités de visite des laboratoires, sans que cela entraîne une ré-élection de l'ensemble des sections.

Le fait de détenir la PES est un élément important dans l'examen d'un dossier, tant pour la qualification que pour la promotion. Si le dispositif est maintenu, la majorité des membres (66%) pense que le CNU doit jouer le rôle de jury d'experts. Le fait que le jury ait un caractère national est jugé très important, bien que contradictoire avec l'idée d'autonomie des universités. L'existence de deux instances indépendantes (CNU pour les promotions, autre jury pour les PES) est parfois perçu comme un avantage par rapport à une instance unique.

Il est également souligné que le nouveau processus ne facilite pas les mutations.

Fonctionnement, composition, mode d'élection du CNU

La taille de la section est jugée satisfaisante à une large majorité (83%) ainsi que le mode d'élection par liste et la proportion de nommés (65%). L'existence des suppléants apparaît comme un progrès, mais à une majorité plus faible (58%). La différence de traitement, du point de vue pécuniaire, entre titulaires et suppléants est jugée injuste par une majorité des membres (un partage du forfait annuel au prorata des jours de présence étant considéré comme plus équitable).

La section 61 a adopté le principe d'inviter, par rotation, environ un tiers des suppléants MCF à la session de qualification MCF, ce qui est jugé satisfaisant à une large majorité (81%). L'ensemble des suppléants PR est invité à la session de qualification PR, ce qui est jugé majoritairement satisfaisant (66%).

La section 61 demande la réintroduction du 'cocotier' (67%).

Globalement, il n'apparaît pas nécessaire de modifier les règles de déontologie (3% pour la modification, 71% contre) ni d'en introduire de nouvelles (5% pour, 50% contre.). La section est plus partagée sur la mise en place de procédures spécifiques pour le traitement des dossiers de ses propres membres (29% pour, 51% contre, 20% d'indécis).

L'indépendance des sections est jugée plus importante que l'harmonisation des pratiques entre sections, même si celle-ci aurait des avantages pour les personnels de laboratoires multi-sections.

22 septembre 2012